



**DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE**

**COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLÈS - 35460 MAEN ROCH**
☎ 02.99.97.71.80

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260917-2026_213-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :

En exercice : 43

Votants : 41

Présents : 36

Absents représentés : 5

Date de la convocation : 9 septembre 2026

Date d'affichage : 9 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Étaient présents par ordre alphabétique :

M. Dominique Battais, M. Loïc Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoi, Mme Clossais, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Le Gonidec, M. Janvier, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Régnauld, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Étaient absents excusés et représentés : M. Hubert représenté par M. Houdus, M. Droniou représenté par Mme Garnier, Mme Lemerrier représenté par M. Dubreil-Jardin, M. Dusautoy représenté par M. Hameau, Mme Meignan représentée par M. Dominique Prioul

Absents excusés : M. De Gouvion Saint Cyr, Mme Montembault,

Monsieur Olivier GAGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_213_020_5.3 : Formation de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable de la commune de Bazouges-la-Pérouse

Monsieur Rodolphe HAMEAU rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la commune de Bazouges-la-Pérouse est couverte par un Site Patrimonial Remarquable (SPR) préalablement nommée aire de valorisation de l'architecture et du patri-moine (AVAP) instauré en date du 30 mai 2018. La formation d'une commission Locale du SPR est un prérequis indispensable à la modification ou révision du document de SPR. Cette dernière avait déjà été nommée en 2024 et doit ainsi être renouvelée au regard de la nouvelle mandature

Le rôle de la commission :

La commission locale doit être consultée lors de la révision ou modification du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ou du Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP). Le SPR de Bazouges-la-Pérouse (ex-AVAP) dispose uniquement d'un PVAP qui est une servitude d'utilité publique pilotée par Couesnon Marches de Bretagne, compétente en matière de PLU.

La commission est également consultée sur les projets qui nécessitent une adaptation mineure du PVAP, dans ce cadre, son avis ne saurait se substituer ou lier l'avis réglementaire requis de l'architecte des bâtiments de France ou de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation. Elle peut également proposer la modification ou mise en révision du PVAP.

Conformément aux articles L. 631-5 du Code du Patrimoine et D.631-5 du décret n° 2017-456 du 29 mars 2017, la commission locale du SPR comprend :

Des membres de droit :

- le président de la commission ;
- le ou les maires des communes concernées par un site patrimonial remarquable ou son représentant, le cas échéant leurs représentants ;
- le préfet ou son représentant ;
- le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant ;
- l'architecte des Bâtiments de France ou son représentant ;

Et un maximum de quinze membres représentants nommés dont :

- un tiers de représentants désignés par le conseil municipal en son sein ou, le cas échéant, désignés en son sein par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent. Lorsque plusieurs communes sont concernées ou qu'elles font partie de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, ces représentants peuvent être désignés par les conseils municipaux concernés en leur sein ou, le cas échéant, par les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale compétents en leur sein ;
- un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine ;
- un tiers de personnalités qualifiées.

Lorsque la commission locale est présidée par le maire de la commune concernée par le site patrimonial remarquable, y siège également à ses côtés un second représentant de la collectivité désigné par ses soins.

Il est donc proposé la composition suivante pour la commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Bazouges-la-Pérouse :

Représentant	Suppléant
Membres de droit	
Pascal HERVE Le maire de Bazouges-la-Pérouse et président de la commission	
Emmanuelle DUBEE La préfète ou son représentant	
Quentin JAGOREL Le Directeur Régionale des Affaires Culturelles ou son représentant,	
Marion MAURIN AUROY L'Architecte des Bâtiments de France ou son représentant	
Elus communautaires	
Fabienne GUIGNON Elue communautaire de la commune de Bazouges-la-Pérouse	Guy LE GONIDEC 8 ^{ème} Vice-Président aux services techniques
Laëtitia MEIGNAN 2 ^{ème} Vice-Présidente au tourisme	Thomas JANVIER 1 ^{er} Vice-Président aux Ressources Humaines
Loeiz RAPINEL Elu communautaire de la commune de Val-Couesnon	Delphine LEMOINE Elue communautaire de la commune de Val-Couesnon

Représentants d'associations	
Éric ARRIBARD ou Claudine Clossais Coprésident de l'Association pour la Promotion du Patrimoine de l'Antrainais et du Coglais (APPAC)	Ange GABLIN Membre de l'Association pour la Promotion du Patrimoine de l'Antrainais et du Coglais (APPAC)
Petites Cités de Caractère (PCC) et Villes d'Art et d'Histoire et Villes Historiques - Bretagne	Fantine ROSEL Chargée de mission Petites Cités de Caractère (PCC) de Bretagne
Michel DUCLOS Président de l'association de Randonnée de Bazouges	Marcel FLEURY Président d'honneur de l'association de Randonnée de Bazouges
Personnalités qualifiées	
Justine AUBIN Architecte Conseil du département d'Ille-et-Vilaine	Laurent MANNEHEUT Architecte Conseil du département d'Ille-et-Vilaine
Architecte Paysagiste	Patricia RAULT Présidente SCoT - Paysagiste urbaniste
David SORO Directeur du Syndicat Mixte du SCoT de Fougères	Ludovic POENCES Responsable du Pôle Urbanisme – ADS du Syndicat Mixte du SCoT de Fougères

Vu l'exposé de Monsieur Rodolphe HAMEAU, Vice-président en charge de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la nouvelle liste des membres de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable telle que présentée ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Olivier GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE